

Convention Drôme 2021-2024

Handballons-nous en Drôme !

Préambule :

Cette convention départementale fixe les modalités de la collaboration entre les parties signataires. Elle met en œuvre les termes de la convention-cadre nationale établie le 25 septembre 2019 pour une durée de 5 ans entre le Ministre de l'Éducation Nationale, l'UNSS, l'USEP et la FFHB.

Il est convenu entre les parties suivantes :

- la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Drôme, représentée par son directeur Monsieur Clément,
- l'USEP Drôme, représentée par son Président Jan Dybing,
- le Comité Drôme Ardèche de Handball, représenté par son Président Franck Robert,

la mise en place d'interventions et de tournois inter-écoles dans les écoles élémentaires du département, selon les modalités suivantes :

Les objectifs :

- promouvoir le handball à l'école par une pratique ludique, attrayante et citoyenne,
- lier la pratique motrice et sportive des enfants à la découverte du milieu du handball,
- mettre en place des rencontres sportives associatives « handballons-nous ! »,
- promouvoir une collaboration formative entre l'intervenant et l'enseignant.

Les interventions :

Le Comité et ses clubs proposent aux écoles du département des modules d'apprentissage, en temps scolaire, dans les écoles volontaires, en s'appuyant sur des éducateurs agréés et sur un document pédagogique de référence co-construit avec des représentants des trois parties signataires.

Les enseignants co-animent les séances avec l'intervenant extérieur :

- la première année, en animant un atelier de leur choix lors de chaque séance ;
- la deuxième année, en réalisant une alternance d'interventions : les deux premières S1 et S2 en binôme, la suivante S3 l'enseignant seul reprenant le contenu de S2, S4 en binôme, S5 l'enseignant seul sur la trame de S4 et ainsi de suite ;

- la troisième année, en animant en binôme S1, l'intervenant revenant en S4 et lors de la dernière séance ou à la demande expresse de l'enseignant.

Le Comité proposera aux intervenants sollicités de participer à un temps de formation et d'échange sur les spécificités des cours d'EPS en temps scolaire et sur les attendus formatifs décrits ci-dessus. La participation d'un intervenant USEP et de conseillers pédagogiques est fortement souhaitée à cette occasion.

Les rencontres sportives :

Le Comité et ses clubs proposent à l'USEP 26 des sites de rencontres « handballons-nous », sur la période mai juin, en temps scolaire, sur la base de la pratique du hand à 4. Ces rencontres seront mises en place sous la responsabilité de l'USEP avec la collaboration logistique et organisationnelle du Comité et de ses clubs.

Le Comité œuvre à la mobilisation du matériel permettant ces rencontres (buts, ballons, chasubles).

Les élèves seront invités à participer aux rôles d'arbitres, d'officiels de tables, de jeunes organisateurs et de jeunes reporters par les enseignants et les organisateurs du Comité.

En juin 2021, le Comité participera à la journée olympique de l'USEP.

Moyens :

Le Comité offrira 5 ballons et un livret pédagogique par école mettant en place des modules d'apprentissage.

Pour les écoles affiliées à l'USEP, l'USEP 26 et le Comité de HB 26-07 prendront en charge les frais de déplacements mutualisés, lors des rencontres « handballons-nous », sur la base de 40 %-40 %. Les 20 % restants seront à la charge de l'école participante.

Durée de la présente convention :

Cette convention est signée pour 3 années scolaires de 2021 à 2024.

Elle peut être dénoncée par l'une des parties à tout moment, en respectant un délai d'application d'un mois après l'exposé aux deux autres parties des motifs graves qui pourraient être avancés.

Fait le 20 octobre 2021 à Bourg de Péage

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Drôme

Le Président
de l'USEP 26

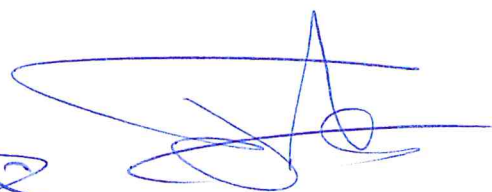
Le Président du
Comité de Handball 26-07



Pascal CLEMENT



Jan DYBING



Franck ROBERT